

Paris, Amsterdam, Sydney, 5 juin 2018

Premier ratio d'allocation de valeur des Actions Jumelées entre Unibail-Rodamco SE (« Unibail-Rodamco ») et WFD Unibail-Rodamco N.V. (« WFD-UR »)

À la suite de l'Opération, telle que définie dans le prospectus en date du 28 mars 2018 (le « **Prospectus** ») complété par son supplément en date du 15 mai 2018 (le « **Supplément** »), les actions d'Unibail-Rodamco et les actions de catégorie A de WFD-UR ont été jumelées (les « **Actions Jumelées** »). Chaque Action Jumelée comprend deux actions sous-jacentes :

- une action Unibail-Rodamco (« **Action Unibail-Rodamco** ») ; et
- une action de catégorie A de WFD-UR (« **Action WFD-UR** »).

Les Actions Jumelées sont négociées sous un code ISIN unique (Ticker URW).¹ Toutefois, pour les besoins de certaines impositions exigibles en France, décrites dans la section 13.1 du Prospectus complété par la section 13.1.9 du Supplément, les Actions Unibail-Rodamco et les Actions WFD-UR doivent être traitées distinctement.

Les actionnaires doivent donc ventiler le prix de cession de chaque Action Jumelée entre l'Action Unibail-Rodamco et l'Action WFD-UR qui la composent.

Cette ventilation peut être faite sur la base du montant des capitaux propres réévalués de chacune des deux sociétés, tels qu'ils figurent dans leurs comptes consolidés publiés².

Le premier ratio fiscal d'allocation des Actions Jumelées applicable à partir de la réalisation de l'Opération est le suivant :³⁴

Ratio Unibail-Rodamco = 93,235 %

Ratio WFD-UR = 6,765 %

Ce ratio fiscal d'allocation sera actualisé à la suite de la publication des comptes semestriels au 30 juin 2018 de chacune des deux sociétés.

Les détenteurs d'Actions Jumelées sont invités à se reporter à la section 13.1 du Prospectus ainsi qu'à la section 13.1.9 du Supplément pour obtenir une description générale des implications fiscales du jumelage des Actions Unibail-Rodamco et des Actions WFD-UR.

¹ Code ISIN : FR0013326246

² Méthode de ventilation admise par la Direction de la Législation Fiscale dans une décision de rescrit en date du 14 mai 2018

³ Tel qu'il résulte des comptes consolidés *pro-forma* des deux sociétés au 31 décembre 2017, publiés dans le Prospectus

⁴ Le ratio Unibail-Rodamco détermine la quote-part de la valeur d'une Action Jumelée attribuable à l'Action Unibail-Rodamco sous-jacente. Le ratio WFD-UR détermine la quote-part de la valeur d'une Action Jumelée attribuable à l'Action WFD-UR sous-jacente